



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} AOUT 2022

Présents : Maryse BLANC, Anne-Marie CHABAUD, Gérard DUMAINE, Thierry ALIX, Philippe BARDOUIN, , Elisabeth VAREILLES

Absents excusés : Patrice BERT, Stéphane DAO, Eliane ROBA

Absents représentés : Maud LAMBERT

1-Approbation du Compte-rendu de la séance du 9 mai 2022

Le compte-rendu de la dernière séance est validé à l'unanimité.

Depuis la dernière séance du Conseil Municipal, Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle a eu l'occasion d'exercer la délégation confiée pour ;

- La signature de la convention de mandat avec le SDE04 concernant les modalités de paiement (en 4 annuités auprès du SDE04) de la participation financière communale estimée à 18 335.05 € pour « l'enfouissement réseau Orange Hameau le Ganas »
- La signature de la nouvelle convention d'adhésion au service intercommunal d'aide au classement et à la valorisation des archives avec le centre de gestion 04

De plus, Madame le Maire a renoncé à l'acquisition des biens ci-dessous et a pris les décisions de non préemption en conséquence pour les immeubles suivants ;

- Section ZD N°82 - les Savyes
- Section B N°884/681 – hameau des verdets
- Section D N°399/942- le rocher

Quitus est donné, à l'unanimité, à Madame le maire.

DELIBERATIONS DU CONSEIL :

Sécurisation de l'escalier et d'une partie du chemin de ronde du hameau du rocher-Demande de subvention au titre du FRAT 2022 (DE 2022 21)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a reçu un soutien financier dans le cadre du fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2019 concernant l'opération suivante ; "Acquisition d'équipements publics extérieurs pour la mise en sécurité et la valorisation de la commune"

Le choix de garde-corps (respect des normes) pour donner l'accès au chemin de ronde du hameau du rocher, comprenant un escalier de 12 mètres a été retenu.

Cependant, suite à un diagnostic plus approfondi, la nécessité de sécuriser l'escalier d'accès est indispensable avant la mise en place du garde-corps.

Le montant total de l'opération s'élève à 24 310 euros HT.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ARRETE le plan de financement pour la Sécurisation de l'escalier et d'une partie du chemin de ronde du hameau du rocher comme suit :

- Montant de l'opération HT : 24 310 €
- Aide sollicitée au titre du FRAT 2022 (commune de moins de 1 250 habitants) : 15 000 €, montant plafond

AUTORISE Madame le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du FRAT 2022

Acquisition d'équipements et travaux de voirie-Demande de subvention au titre du FODAC 2022 (DE 2022 22)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune peut présenter un dossier de demande de subvention au titre du FODAC 2022. Cette aide, du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, permet d'aider les communes pour l'acquisition d'équipements.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **22 345.81 € HT**



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} AOUT 2022

Détail des dépenses		
Intitulé		Montant HT
Réfection chemin des Raynes	Tronçon 1	3 410,00
	Tronçon 2	5 655,00
Acquisition matériel technique	Autoportée	1 714,17
	Souffleur	
	Aspirateur	
Changement de menuiserie	Ecole	2 679,24
	Mairie	4 764,54
Acquisition équipements	Matériels pédagogiques	1 170,00
	Matériel espace cuisine	916,86
	Table de ping-pong	2 036,00
Total		22 345,81
FINANCEMENT		
Organisme		
DEPARTEMENT	FODAC 2022	12 290,20
	<i>Autofinancement</i>	<i>10 055,61</i>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le plan de financement ci-dessus

DIT que les crédits seront inscrits au budget

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier

Travaux de peintures murales de l'église-Demande de Subvention (DE 2022 23)

Madame le Maire informe au conseil municipal que les peintures murales du cœur de l'église paroissiale d'Ongles sont en très mauvais état, dû principalement par des infiltrations très anciennes d'eau de pluie.

Elle rappelle que des travaux de sondages en recherche de décors peints de l'église Saint-Marc et de la chapelle Notre Dame ont été subventionnés à 80 % par la Région dans le cadre du Plan concerté et par l'état (DRAC) et ont permis de préciser les travaux de conservation et restauration du décor peint de l'église Saint-Marc et ainsi réactualiser le montant prévisionnel, comme suit ;

DEPENSES	
Intitulés	Montant HT
Conservation et restauration du décor peint de l'église Saint-Marc	
Dépoussiérage et nettoyage de la couche peinte	2 000.00
Fixage de la couche picturale	1 250.00
Dépose des enduits de réfection, plâtre et enduits hydrauliques	2 500.00
Consolidation des enduits, fermeture des lacunes	3 000.00
Reprise des enduits, fermeture des lacunes	2 500.00
Retouche et réintégration picturale	5 000.00
Rapport d'intervention papier et cédérom	1 500.00
Pose d'un échafaudage sur l'ensemble du chœur en intégrant l'arc triomphal	6 000.00
TOTAL HT	23 750.00 €



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} AOUT 2022

SUBVENTION		
Organisme	Programme	Montant
REGION	Plan Concerté	19 000.00 €
	<i>Autofinancement</i>	<i>4 750.00 €</i>

Madame le Maire propose au conseil municipal de demander un financement auprès du Conseil Régional (Plan concerté) de 19 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE : la totalité du projet dont le montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 23 750 € HT

AUTORISE Mme le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Région Sud (Plan concerté) de 19 000 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Etablissement des plans des réseaux et étude diagnostic avec recherche de fuite et schéma directeur eau potable (DE 2022_24)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire réaliser une mise à jour de son schéma directeur d'eau potable datant de 2005 qui comprendra l'établissement des plans des réseaux, une étude diagnostic avec recherche de fuite et schéma directeur.

Elle présente au Conseil Municipal le cahier des charges pour cette opération ainsi que l'estimation financière qui s'élève à 35 000 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la réalisation de cette opération et son estimation financière,

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau et autorise le Département à percevoir pour le compte de la commune, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui reverser,

SOLLICITE de la part des différents financeurs l'autorisation d'engager l'opération avant l'octroi des aides,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

Acquisition foncière dont certaines parcelles constructibles : prêt relais (DE 2022_25)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été retenue par la SAFER concernant l'acquisition de plusieurs parcelles dont certaines sont situées dans la zone à urbaniser, 1AU pour une contenance totale de 2 ha 87 a 06 ca, d'un montant total de 167 700 € incluant les frais de SAFER et de notaire.

Afin de réaliser l'étude et les travaux d'aménagement de la zone constructible, il est nécessaire de solliciter un prêt relais.

Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a fait la proposition suivante :

- Montant : 167 000.00 €
- Durée : 24 mois
- Taux fixe : 1.47 %
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Remboursement du capital : au terme du contrat, ou à tout moment par anticipation et sans pénalité, dès l'encaissement des subventions et ventes des terrains
- Frais de dossier : 250 €
- Pas de part sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

DECIDE de contracter un prêt relais de 167 000 € auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur aux conditions énumérées ci-dessus,

DECIDE d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt

MANDATE Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement.



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} AOUT 2022

QUESTIONS DIVERSES

1-Méthodologie de projets

Mme le Maire expose les différents projets qui seront pour chacun accompagnés d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) et/ou d'un Maître d'Œuvre (MO)

- Etablissement des plans des réseaux et étude diagnostic avec recherche de fuite et schéma directeur eau potable
- Réalisation d'un sentier de découverte
- Travaux d'aménagement de l'espace public suite à l'acquisition de la parcelle B 194
- Aménagement de la zone 1AU

Tous ces projets nécessitent au préalable la rédaction d'un cahier des charges avant d'engager les consultations pour choisir chaque maîtrise d'œuvre.

Cette étape étant indispensable pour identifier et clarifier les orientations de la municipalité, Mme le Maire invite chaque élu à se positionner sur ces projets pour la rédaction des cahiers des charges.

2- Sécurité : Réunion publique/Chiens dangereux

Mme le Maire rappelle la réunion publique autour de la problématique des chiens errants et de protection qui a été organisée le lundi 27 juin par la mairie pour faire suite à diverses demandes d'habitants.

Cette rencontre s'est tenue en présence de M. LOPEZ, chargé de mission "loups" à La DDT, M. DEPIEDS, président de la FDSEA04, M. FROMILHAGUE, Major de la Brigade de gendarmerie Banon Saint Etienne.

Elle rappelle qu'un retour a été transmis à l'ensemble des habitants dans le complément Ongles info au mois de juillet.

M.MERVEILLE, référent chien de protection de l'Institut de l'élevage (IDELE), qui n'a pas pu être présent à la réunion a déjà pris contact avec certains éleveurs et utilisateur de chiens de protection et confirme la possibilité de venir les rencontrer et organiser une journée de désensibilisation/médiation sur le terrain.

L'objectif dans un premier temps serait que les personnes intéressées puissent rencontrer les éleveurs ainsi que leurs chiens de protection, et dans un deuxième temps que M. MERVEILLE puisse au besoin donner quelques éléments sur les bons comportements à adopter vis-à-vis des chiens de protection en cas de rencontre ou au quotidien quand on se trouve dans leur voisinage.

Cette action étant prévue à l'automne, il reprendra contact avec certains éleveurs en temps voulu pour préciser une date qui s'articulera sur une demi-journée.

Dans la mesure où il n'y a pas eu d'incidents récurrents vis-à-vis des autres usagers, M. MERVEILLE pense qu'une telle journée pourrait être pertinente pour prolonger la réunion du 27 juin (1ere action), continuer d'apaiser les tensions et si nécessaire redonner à chacune des parties des leviers et des pistes sur les efforts nécessaires pour améliorer les rapports des uns envers les autres.

De plus, il précise à la commune, que les services de l'IDELE sont en capacités d'être partenaire de soirée d'échanges sur le chien de protection soit sous forme de conférences/débat, soit sous forme de ciné débat.

Fin de séance à 21h30